

Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3 du code de l'environnement

Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité environnementale
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative

Cadre réservé à l'autorité environnementale

Date de réception :

28/11/18

Dossier complet le :

28/11/18

N° d'enregistrement :

F01118P0277

1. Intitulé du projet

Création de deux zones d'apportement d'attente en aval et en amont de l'écluse de Jaulnes

2. Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

2.1 Personne physique

Nom

Prénom

2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale

Voies Navigables de France

Nom, prénom et qualité de la personne
habilitée à représenter la personne morale

ALLAIN Romain - Chef de l'unité territoriale itinéraire Seine-amont (VNF/DTBS/USA)

RCS / SIRET

1 3 0 | 0 1 7 | 7 9 1 | 0 0 0 1 8

Forme juridique

Etablissement public

Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1

3. Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.))
n°9 - d : Infrastructures fluviales - Zones de mouillages et d'équipements légers	Création d'apportement d'attente sur la Seine.

4. Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

VNF projette l'implantation de deux apportements d'attente en amont et en aval de l'écluse de Jaulnes, sur la Seine.

4.2 Objectifs du projet

La zone d'étude, située en amont de la ville de Bray-sur-Seine, est fréquentée de manière intensive par les marinières et les plaisanciers.

L'objectif du projet est de mettre à disposition des marinières et plaisanciers une infrastructure leur permettant d'amarrer en toute sécurité dans l'attente du franchissement de l'écluse de Jaulnes.

Les postes d'attente seront implantés en bord de Seine de manière à ne pas empiéter sur le chenal de navigation et ne pas occasionner de gêne à la navigation.

Une signalisation fluviale sera mise en place pour indiquer la présence des zones d'accostage temporaires.

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 dans sa phase travaux

Le principe des appontements consiste en la mise en oeuvre de 6 ducs d'Albe (tubes métalliques équipés de bollards d'amarrage) battus dans le lit de la Seine en bord de berge. L'un des ducs d'Albe sera équipé d'une passerelle d'accès reliant la berge et permettant aux marinières ou plaisanciers de débarquer en toute sécurité.

Les ducs d'Albe seront implantés à une distance comprise entre 4 et 6 m de la laisse d'eau sur le talus de manière à disposer d'un tirant d'eau suffisant pour les bateaux sans avoir à réaliser de dragages.

Les pieux et leurs équipements (bollards d'amarrage, échelle et passerelle) seront acheminés sur les deux sites par voie fluviale. L'ensemble sera chargé sur un ponton manoeuvré par un pousseur. Le ponton sera équipé d'une grue à flèche treillis et de pieux d'ancrage.

Les travaux de mise en oeuvre des ducs d'Albe et de leurs équipements pour chaque poste d'attente seront réalisés sur une période maximale de 1 mois. Chaque opération est prévue à l'étiage de la Seine sous réserve d'absence d'incidence sur le milieu. Ils feront au préalable l'objet d'un avis à la batellerie pour alerter les usagers de la voie d'eau de la présence d'engins de chantier sur le plan d'eau.

4.3.2 dans sa phase d'exploitation

Une fois aménagée, les appontements sont des aménagements qui n'ont pas vocation à évoluer.

Ils permettront l'accostage des bateaux en attente de passage de l'écluse de Jaulnes, à près de 800 m en aval et à environ 550 m en amont.

4.4 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

La décision de l'autorité environnementale devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Un Porter à Connaissance portant sur les deux sites d'apportement d'attente a été réalisé dans le but de définir en concertation avec les services de la police de l'eau l'éligibilité du projet au champ d'application de la loi sur l'Eau.

Les rubriques potentiellement concernées par le projet sont la 3.1.1.0, qui a pu être écartée aux regards des incidences non significative du projet sur l'écoulement des eaux (suite à modélisation hydraulique, annexée au présent cas par cas) et la 3.1.5.0. portant sur la destruction de frayères.

Les services de la Police de l'Eau se positionneront sur le régime réglementaire à appliquer au projet vis à vis de la Loi sur l'Eau suite à l'avis qui sera rendu par l'Autorité Environnementale sur la soumission ou non du projet à évaluation environnementale.

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques	Valeur(s)
Nombre d'apportements d'accostage temporaire	2
Nombre de ducs d'Albe constituant les apportements	2 * 6

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune(s)
d'implantation

Ecluse de Jaulnes, département de
Seine et Marne

Coordonnées géographiques¹

Long. ___° ___' ___" _ Lat. ___° ___' ___" _

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), 9° a), 10°, 11° a) et b), 22°, 32°, 34°, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement :

Point de départ :

Long. 48° 41' 67" _ Lat. 03° 25' 78" _

Point d'arrivée :

Long. 48° 42' 42" _ Lat. 03° 27' 36" _

Communes traversées :

Jaulnes

Joignez à votre demande les annexes n° 2 à 6

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

Oui

Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

Oui

Non

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ?

¹ Pour l'outre-mer, voir notice explicative

5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère de l'environnement vous propose un regroupement de ces données environnementales par région, à l'adresse suivante : <http://www.developpement-durable.gouv.fr/-Les-donnees-environnementales-.html>.

Cette plateforme vous indiquera la définition de chacune des zones citées dans le formulaire.

Vous pouvez également retrouver la cartographie d'une partie de ces informations sur le site de l'inventaire national du patrimoine naturel (<http://inpn.mnhn.fr/zone/sinp/espaces/viewer/>).

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Les 2 appontements seront compris dans l'emprise de la ZNIEFF de type 2 "Vallée de la Seine entre Montereau et Melz-sur-Seine". L'appontement en aval de l'écluse sera implanté en limite de la ZNIEFF de type 1 "Grande Noue de Neuvry, prairie et boisements du Grand Peugny".
En zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur le territoire d'une commune littorale ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le PPBE de Seine-et-Marne a été approuvé par arrêté préfectoral du 01/02/2013.
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Les deux sites d'implantation des appontements sont situés dans la masse d'eau de la Seine. Il y est également identifiée la Bassée qui appartient aux zones humides d'importances majeures dans la catégorie « vallées alluviales ».
Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ? si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un site ou sur des sols pollués ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone de répartition des eaux ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La commune de Jaulnes est localisée dans la ZRE souterraine de l'Albien (03001)
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un site inscrit ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Les deux sites d'implantation des appontements sont localisés dans l'emprise de la ZPS "Bassée et plaines adjacentes" (FR1112002)
D'un site classé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet envisagé est-il **susceptible** d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? <i>Appréciez sommairement l'impact potentiel</i>
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il excédentaire en matériaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Milieu naturel	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Les 6 pieux qui constitueront chaque appontement seront plantés avec un éloignement minimum de 4,25 m des berges, limitant leur impact sur les potentielles zones de frayère pouvant être retrouvées sur une largeur de 50 cm au pied des berges.
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Les potentielles incidences du projet sur le site Natura 2000 seront liées aux nuisances sonores engendrées pendant la mise en place des pieux par l'atelier de vibrofonçage des tubes constitué d'une grue à flèche treillis et d'un vibrofonçeur alimenté par un générateur hydraulique, le tout embarqué sur un ponton fluvial. Cette opération qui sera limitée dans le temps, n'est pas de nature à créer des nuisances sonores au-delà d'un rayon de 250 m. En phase d'exploitation, le projet n'aura pas d'incidence.

	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La commune de Jaulnes est concernée par le risque d'inondation caractérisé par la crue de la Seine.
	Engendre-t-il des risques sanitaires ? Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	

	<p>Engendre-t-il des odeurs ?</p> <p>Est-il concerné par des nuisances olfactives ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il des vibrations ?</p> <p>Est-il concerné par des vibrations ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il des émissions lumineuses ?</p> <p>Est-il concerné par des émissions lumineuses ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Emissions	<p>Engendre-t-il des rejets dans l'air ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il des rejets liquides ?</p> <p>Si oui, dans quel milieu ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il des effluents ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

Patrimoine / Cadre de vie / Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquelles :

Après consultation des avis rendus par le préfet d'Ile-de-France (DRIEE), et la Police de l'Eau de Seine et Marne, aucun projet connu n'est susceptible d'interagir avec le projet de Jaulnes.

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquels :

6.4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joindre une annexe traitant de ces éléments) :

L'essentiel des impacts négatifs du projet sera dû à la réalisation des travaux et sera donc limité à la durée des travaux estimée à 1 mois par site. Les mesures suivantes seront prises durant la phase chantier afin de limiter les impacts des travaux :

- Les travaux seront réalisés en dehors de la période de nidification des oiseaux ;
- Afin de limiter la mise en suspension des particules fines, seule l'utilisation d'un vibrofonceur à haute fréquence variable sera autorisée. Des mesures de suivi des MES pourront être prescrites ;
- Différentes prescriptions seront imposées aux entreprises en charge des travaux pour éviter toute pollution des eaux. Un plan de prévention en cas de pollution sera mis en œuvre pour la phase de chantier (alerte de la Police de l'eau, mise en place d'un barrage flottant anti-pollution, utilisation d'une pompe à hydrocarbures) ;
- Un avis à la batellerie sera diffusé aux usagers de la voie d'eau pour prévenir de la présence des engins de chantier.

En phase exploitation, une surveillance sera mise en œuvre pour constater l'éventuel coincement d'embâcles entre les ducs d'Albe et la berge. Un entretien courant des embâcles (enlèvement et évacuation) sera réalisé.

7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Au regard de la nature du projet, de son emprise, ainsi qu'au regard des faibles incidences potentielles du projet et des mesures mises en oeuvre, la réalisation d'une évaluation environnementale ne paraît pas nécessaire dans le cadre de ce projet.

En outre, les modélisations hydrauliques (annexées à ce document) ont démontré l'absence d'incidence du projet sur les crues de la Seine.

8. Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié ;	<input checked="" type="checkbox"/>
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	<input checked="" type="checkbox"/>
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	<input checked="" type="checkbox"/>
4	Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6° b) et c), 7°, 9°, 10°, 11°, 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	<input checked="" type="checkbox"/>
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6° b) et c), 7°, 9°, 10°, 11°, 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	<input type="checkbox"/>
6	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	<input checked="" type="checkbox"/>

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet

Annexe 7 : Porter à connaissance auprès du service de la Police de l'eau intégrant la modélisation hydraulique portant sur la création de deux zones d'attente en aval et en amont de l'écluse de Jaulnes

9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus



Fait à PARIS

le,

28 NOV. 2018

Signature

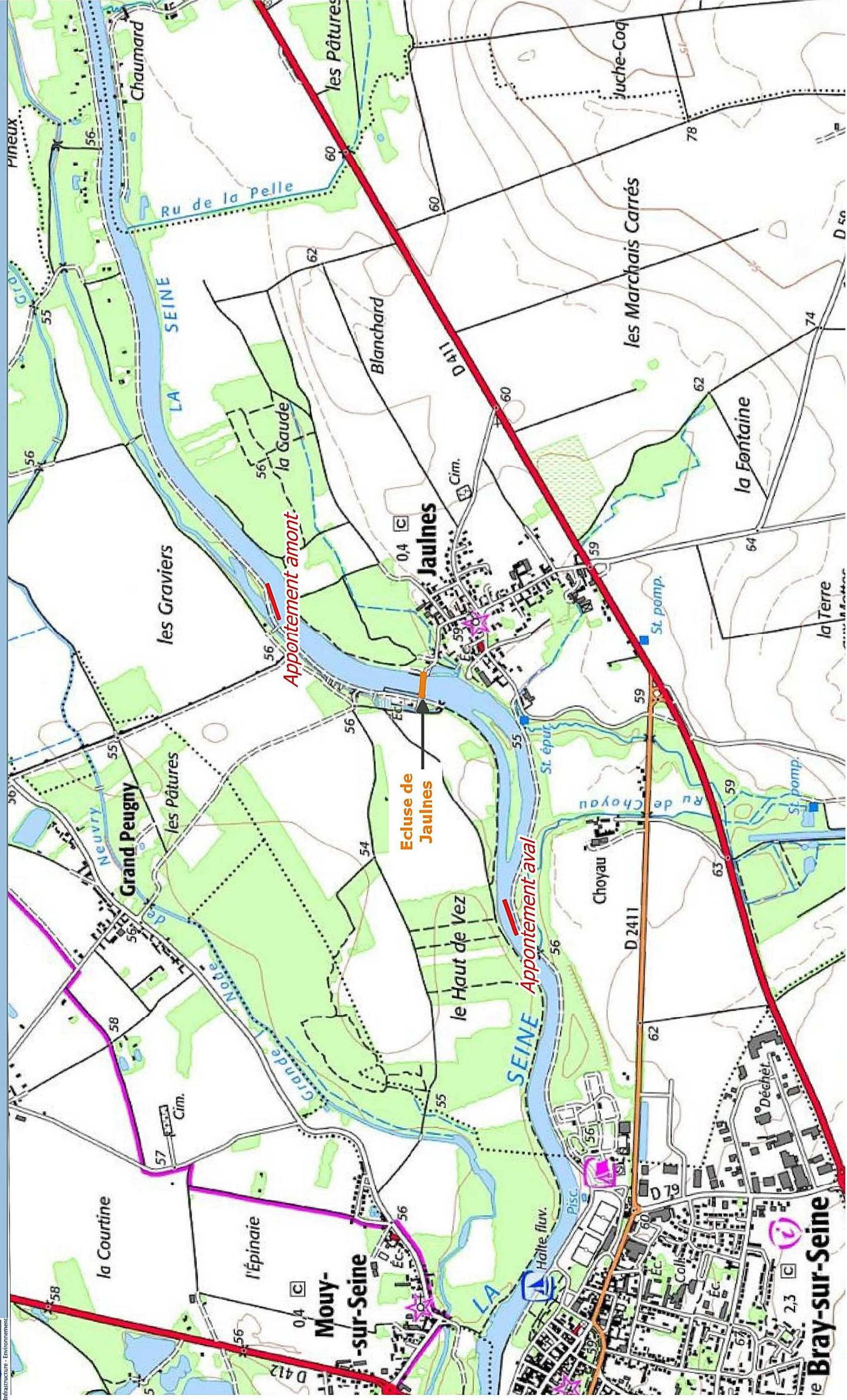

Le Chef de l'UTI Seine Amont

Romain ALLAIN

Insérez votre signature en cliquant sur le cadre ci-dessus

Plan de situation

Projet d'appontements en amont et en aval de l'écluse de Jaulnes



Photographies de la zone d'implantation

Projet d'appontements en amont et en aval de l'écluse de Jaulnes



0 250 500 m



Plan du projet d'appointement d'attente en AMONT de l'écluse de Jaulines



Plan du projet d'appointement d'attente en AVAL de l'écluse de Jaulines



Localisation par rapport aux sites Natura 2000

Projet d'appontements en amont et en aval de l'écluse de Jaulines

